

Le Trait d'Union...

- * Travaille à partir d'une conception globale de la personne. Cette personne possède des capacités d'être, et non pas des difficultés d'être.
- * Favorise la participation active à la vie démocratique de la ressource de façon à permettre aux membres de s'approprier leur pouvoir d'agir.
- * Est une ressource alternative qui favorise le partage d'expérience, d'entraide et de solidarité entre personnes possédant le même vécu. L'alternative considère que ce vécu constitue une forme de savoir utile aux autres.
- * Travaille à promouvoir des relations plus égalitaires entre intervenants et membres. Nous reconnaissons l'égalité en tant qu'être humain, mais reconnaissons également les différences qui existent entre membres et intervenants.

Ce code éthique est l'affirmation de l'ensemble des valeurs auxquelles adhèrent et se réfèrent les membres de l'organisme.

Le Trait d'Union s'engage à

- * Maintenir un climat serein et agréable.
- * Accueillir la personne de façon humaine, personnalisée et chaleureuse.
- * Donner des outils afin d'accompagner la personne dans son projet de vie, ses objectifs.
- * Respecter l'intégrité, la dignité et les droits de la personne.
- * Respecter et encourager le pouvoir que possède la personne sur elle-même, sur sa situation et sur son environnement.
- * Favoriser l'accès à tous les lieux de pouvoir décisionnel.
- * S'impliquer politiquement, lutter contre les préjugés et la pauvreté.
- * Tisser des liens multiples et variés afin de s'impliquer dans la communauté.
- * Informer les personnes sur leurs droits.
- * S'assurer que les partenaires connaissent la réalité des personnes ayant une difficulté de santé mentale.

**Adopté au conseil d'administration
Du 28 mars 2014**

Code éthique

pour les membres du



Dans le souci d'un bon fonctionnement de l'organisme et du respect de chaque personne, Le Trait d'Union, s'est doté d'un outil de référence qui se veut un guide pour chacun. Il décrit les valeurs privilégiées dans l'organisme, mais **aussi les droits, les responsabilités et recours de chacun.**

Droits des membres

Chaque membre a droit :

1. D'être accueilli dans un climat favorisant le respect de son rythme, de sa personnalité.
2. De vivre dans une ambiance chaleureuse et harmonieuse et tolérante.
3. À la reconnaissance de son expérience de vie.
4. À la confidentialité
5. Au respect de ses valeurs et de ses convictions.
6. D'être accompagné et valorisé dans sa démarche.
7. Être informé afin de prendre une décision éclairée.
8. À la liberté de donner les informations qu'il veut.
9. À son opinion, ses idées et ses intérêts et est invité à les partager de façon respectueuse.
10. De venir librement à la ressource et de choisir les activités auxquelles il veut participer en lien avec son projet de vie ou ses objectifs.
11. D'assister, d'intervenir et de participer aux structures consultatives et décisionnelles.

Responsabilités des membres

Chaque membre s'engage à :

1. Respecter le code éthique des membres
2. Respecter les valeurs de l'entraide et droits de membres (accueil, entraide, respect, confidentialité, accompagnement, etc.)
3. Respecter la philosophie de groupe d'entraide.
4. Partager les tâches de façon équitable.
5. Assumer les bons et mauvais coups de ses choix.
6. Maintenir un climat sain et agréable
7. Mentionner ses inconforts vécus dans le groupe d'entraide.
8. S'exprimer poliment, sans commentaires désobligeants ou vulgaires
9. Ne pas faire de violence, ni de harcèlement en paroles et en actes, ni de racisme ou sexisme
10. Ne pas agaçonner excessivement.
11. Respecter les décisions du groupe.
12. Respecter les interventions de l'équipe de travail et les instances démocratiques
13. Avoir une hygiène personnelle et une tenue vestimentaire adéquate
14. Être dans un bon état de santé pour participer aux activités offertes
15. Respecter l'état des lieux, et j'assume son entretien (vaisselle, salle de bain, utilisation de l'espace, etc.) afin de bien m'y sentir
16. Ne pas venir sous l'effet de la drogue ou d'alcool.

À cela s'ajoute les règles de vie

- Je ne prends pas de photos sans autorisation des personnes concernées
- La prise de boisson alcoolisée doit se faire dans le cadre adéquat et de façon responsable (avec l'accord de l'intervenant responsable)
- Je ne sollicite pas les gens
- Je quitte les locaux sur invitation des intervenants et pour des raisons majeures (geste, langage, attitude, fermeture de locaux, etc.)
- J'effectue l'inscription aux activités selon les règles prévues

En cas de non respect du code d'éthique, des *sanctions pourront être prises

Recours pour les membres

1. Processus de plainte qui est affiché dans le local du groupe
2. Règlements généraux qui contiennent les règles en cas de suspension ou d'exclusion.

*Les sanctions appliquées par l'équipe de travail peuvent aller de l'avis oral à l'expulsion temporaire ou à titre de membre de l'organisme selon la gravité du non respect du code d'éthique.